

# Avis public



**AVIS** est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 26 juin 2018, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

## **RÈGLEMENT RCA06 210012-6**

**Règlement modifiant le Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun**

QUE ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

QUE copie dudit règlement est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun

ce 4 juillet 2018

La directrice du Bureau d'arrondissement et  
secrétaire d'arrondissement,  
Caroline Fisette, OMA

>7519910

***Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse [www.ville.montreal.qc.ca/verdun](http://www.ville.montreal.qc.ca/verdun)***